

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2016



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 27 septembre 2016

---

***La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France***

---



## SOMMAIRE

Décès d'un ancien conseiller .....	5
COMMUNICATIONS.....	5
Départ en retraite.....	5
Direction des services consultatifs .....	6
Journées européennes du patrimoine .....	6
Africa 2016 .....	7
Conseiller diplomatique .....	7
Rencontres avec des personnalités .....	7
Remise de l'avis du CESE sur les Certificats de qualification professionnelle .....	8
Remise du Rapport annuel sur l'état de la France en 2016.....	8
Axes stratégiques du CESE.....	8
Présidents de sections et délégations .....	9
Séminaire du Bureau .....	9
Saisine sur l'évolution de la Fonction Publique .....	9
Saisine relative au socle européen des droits sociaux .....	10
Changement de titre d'une saisine.....	10
Calendrier des assemblées plénières .....	11
LA JUSTICE CLIMATIQUE : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE .....	11
PRESENTATION DU PROJET D'AVIS .....	11
DISCUSSION GENERALE .....	16
Entreprises - Mme Tissot-Colle.....	17
Environnement et nature - M. Badré .....	18
Mutualité - Mme Vion .....	19
Outre-mer - M. Suve.....	20
Personnalité qualifiée - Mme Autissier .....	21
Professions libérales - M. Lafont .....	23
UNAF - Mme Allaume-Bobe .....	25
UNSA - Mme Arav.....	26
Agriculture - M. Coué .....	27
Artisanat - Mme Amoros .....	28
Associations et Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse- M. Jahshan.....	30
CFDT - M. Duchemin.....	32
CFTC - Mme Lecerf .....	33
CGT - Mme Robert.....	34
CGT-FO - Mme Chazaud .....	35
Coopération - Mme Blin .....	37
VOTE SUR LE PROJET D'AVIS .....	38

ANNEXES.....	41
Annexe 1 : composition de la commission temporaire « Fonction publique ».....	42
Annexe 2 - Diaporama illustrant les propos de Jean Jouzel, rapporteur, et Agnès Michelot, co-rapporteuse .....	43

**Présidence de M. Patrice Bernasconi**

*La séance est ouverte à quatorze heures trente.*

**M. le Président.** La séance est ouverte.

**Décès d'un ancien conseiller**

**M. le Président.** Mes chers collègues, je vous demande de saluer la mémoire de M. Bernard Cariot, membre de l'assemblée des Français de l'étranger en Allemagne, administrateur de l'Union des Français de l'étranger, conseiller du commerce extérieur de la France, vice-président du Conseil supérieur des français de l'étranger, Bernard Cariot était totalement engagé dans l'amitié franco-allemande.

En octobre 2003, il présenta un avis sur *Quel avenir pour l'enseignement français à l'étranger*, puis, en 2009, un avis sur *Les français établis hors de France : leurs attentes, leurs besoins*. Il fut également membre de la délégation pour l'Union européenne entre 2001 et 2010.

Monsieur Cariot était Officier de la légion d'Honneur et Officier de l'Ordre national du Mérite.

*L'assemblée observe une minute de silence*

**M. le Président.** Je tiens à saluer la présence, au banc du gouvernement et du parlement, de Mme Geneviève Gaillard, Députée des Deux-Sèvres, membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, ainsi que la présence dans les tribunes de Mme Lydia Brovelli, vice-présidente de l'Amicale des anciens conseillers et de Mme Pierrette Crosemarie, membre du Conseil d'administration de l'Amicale, accompagnée du président de la section des membres de la Légion d'honneur de Saint-Maur.

**COMMUNICATIONS****Départ en retraite**

**M. le Président.** Je vous informe du départ à la retraite de Madame Carla Saglietti, administratrice civile hors classe, mise à disposition par l'INSEE, après neuf années au sein de notre Assemblée où elle a exercé les fonctions de chargée de mission INSEE à la direction des services consultatifs.

Je pense pouvoir me faire votre interprète en lui adressant nos sincères remerciements pour le travail accompli et son engagement au service du Conseil, ainsi que nos vœux de retraite heureuse.

La mission INSEE se poursuivra au CESE avec le recrutement dans les prochains jours d'un nouveau ou d'une nouvelle collaborateur ou collaboratrice.

### ***Direction des services consultatifs***

**M. le Président.** Les fonctions consultatives au sein de notre Conseil seront désormais directement rattachées au Secrétaire Général après la nomination de Pascal Rouet, qui a occupé les fonctions de DSC durant six ans, en tant que Directeur de projet auprès du secrétaire général en charge du suivi et de l'impact de nos recommandations. Il sait combien cette mission est essentielle et combien nous comptons sur son expérience et son engagement au service de notre institution.

### ***Journées européennes du patrimoine***

**M. le Président.** Je souhaite d'abord remercier les membres du Bureau, les conseillers et les agents, et plus particulièrement ceux de la direction de la communication, de la direction du patrimoine immobilier et de la logistique, de la direction des services consultatifs, pour leur participation aux Journées européennes du patrimoine (JEP).

Ces journées - malgré le climat qui pèse sur notre pays et donc qui génère une baisse générale de la fréquentation - ont été une réussite pour le CESE ; nous avons reçu plus de 2 000 visiteurs.

Une réussite du fait d'une bonne fréquentation, du fait du succès du concept proposé par le CESE, du fait de l'engagement de toutes et tous dans ces journées.

Hier, s'est tenue une réunion rassemblant les conseillers disponibles et ayant participé aux JEP. Tous ont salué l'ambiance de ces rencontres - entre conseillers, entre conseillers et agents et avec les publics - mais aussi une très grande nécessité d'explications de notre rôle et enfin une grande curiosité - et même surprise - des visiteurs quant au rôle du CESE.

Lors de ces Journées du Patrimoine un « Mur de l'engagement » avait été mis à la disposition des visiteurs. Une synthèse de ce qui a été écrit est réalisée et sera diffusée au Bureau et aux Présidents des formations de travail, afin que les réflexions puissent éventuellement irriguer nos travaux.

Nous allons poursuivre ce type de participations à des événements qui font partie de notre communication.

## ***Africa 2016***

**M. le Président.** Dans le même ordre d'idée, l'organisation au CESE des journées *Africa 2016*, en liaison avec le Quai d'Orsay, fut une vraie réussite. Par les débats organisés, par la participation de responsables de très haut niveau - tant français qu'africains - avec la présence de nombreux représentants de gouvernements africains.

Le Cabinet et la section des affaires européennes et internationales ont travaillé conjointement, afin que cette opération soit aussi utile au CESE, sur le plan de son influence avec la participation de sections aux débats organisés et la venue à cette occasion de nombreux CESE africains.

### ***Conseiller diplomatique***

**M. le Président.** Notre nouveau Conseiller diplomatique du CESE devrait arriver le 2 novembre 2016, en la personne de Ginette de Matha, actuellement Ambassadrice de France en Principauté d'Andorre.

Elle dépendra, à l'instar de Michel Doucin, du Secrétariat général et du Cabinet. Les missions qui lui seront fixées sont simples : l'influence.

Cette influence nous devons sans cesse l'affirmer, c'est une œuvre collective.

### ***Rencontres avec des personnalités***

**M. le Président.** J'ai rencontré le président de l'Assemblée Nationale, Claude Bartolone, afin d'évoquer avec lui ses réflexions sur l'avenir institutionnel de notre pays ; je pense qu'en ce domaine il a évolué sur les sentiments qu'il pouvait nourrir à l'égard du Conseil économique, social et environnemental.

Par ailleurs, nous avons évoqué les travaux du CESE et notamment les objectifs qui sont les nôtres à travers l'évaluation des politiques publiques, la pétition citoyenne, autant de points qui paraissent positifs à Claude Bartolone.

Nous avons également évoqué un projet de saisine de la part de l'Assemblée nationale, projet de saisine parlementaire qui pourrait porter sur le revenu minimum.

Hier, j'ai rencontré François Baroin, président de l'Association des maires de France, qui manifeste une véritable proximité et une réelle compréhension du rôle du CESE. Il a évoqué différents sujets de réflexion - qui pourraient être les nôtres et que j'évoquerai avec la section de l'aménagement durable des territoires - relatifs aux moyens des collectivités ou encore à l'évaluation des récentes réformes.

### ***Remise de l'avis du CESE sur les Certificats de qualification professionnelle***

**M. le Président.** Accompagné de Dominique Gillier, rapporteur, et de Sylvie Brunet, présidente de la section du travail et de l'emploi, nous avons remis officiellement l'avis sur *Les certificats de qualification professionnelle* à Clotilde Valter, Secrétaire d'État auprès de la ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, chargée de la Formation professionnelle et de l'apprentissage

### ***Remise du Rapport annuel sur l'état de la France en 2016***

**M. le Président.** Accompagné des rapporteurs - Benedict Donnelly et Pierre-Antoine Gailly - j'ai remis au Premier ministre le *Rapport annuel sur l'État de la France en 2016*. À cette occasion, ce ne sont pas moins de quatre ministres qui ont été conviés par le Premier ministre : Marisol Touraine, Myriam El Khomry, Michel Sapin, Jean-Marie Le Guen.

Cette remise officielle du RAEF a véritablement été le cadre d'un échange très constructif au cours duquel le Premier ministre a indiqué son attente par rapport au RAEF de l'année qui vient. Nous avons rappelé l'importance pour le CESE de maintenir ces indicateurs.

Ces remises officielles des avis du CESE aux membres du gouvernement ou au Premier ministre ne sont pas que des rencontres formelles destinées à la seule photo sur le perron. Ces remises formelles sont à la fois un signe de considération pour notre assemblée mais aussi le premier acte de ce qui doit être, pour nous, le suivi de l'avis.

Le suivi des avis doit être pour le Conseil, avec le renforcement de nos préconisations, l'un de nos objectifs prioritaires des mois à venir.

### ***Axes stratégiques du CESE***

**M. le Président.** Mes chers collègues, vous allez être destinataires d'un document rappelant les axes de stratégies que nous avons votés en février dernier. Ce document était nécessaire. Il nous permet de nous souvenir de ces axes stratégiques que désormais nous partageons et dans lesquels doivent s'inscrire nos travaux et, je le rappelle, doivent donner lieu - au sein des formations de travail - à la définition de priorités thématiques.

Ces priorités thématiques sont importantes et j'aurai l'occasion de le rappeler lors de la visite que je vais rendre à chacune des sections et délégations. Je le ferai au cours de réunions de travail sans troubler leur calendrier, mais afin de venir leur présenter l'action que nous menons et de les entendre sur leurs attentes. Je vais inaugurer ces réunions de travail dès le mois de novembre et je rencontrerai ainsi toutes les formations de travail.

De la même façon, je vais aller à la rencontre de chacun des groupes de notre assemblée. Je mènerai ces rencontres en les échelonnant dans le temps.

Ces rencontres sont indispensables tout comme le sont les rencontres désormais régulières avec les présidents de groupes et de sections.

### ***Présidents de sections et délégations***

**M. le Président.** La semaine dernière, j'ai rencontré les Présidents des formations de travail. Au cours de cette rencontre nous avons travaillé sur la question du rôle des présidents des formations de travail - à laquelle nous devons réfléchir collectivement - leur association plus importante aux décisions du Bureau qui peuvent avoir des effets sur l'organisation du travail des formations, et une hiérarchisation des priorités afin de permettre une planification des travaux, la nécessaire réactivité du CESE (en cette période très politique), la nécessaire amélioration de l'articulation entre le Bureau et les formations de travail.

### ***Séminaire du Bureau***

**M. le Président.** Le Bureau s'est réuni en séminaire les 16 et 17 septembre derniers ; nous avons ce matin en Bureau tiré les conclusions de ce séminaire.

J'ai demandé aux membres du Bureau d'aller à votre rencontre, à travers les groupes, afin de vous présenter ces conclusions dont je vous livrerai les axes par une lettre d'ici quelques jours. Ce séminaire a été très positif, il sera renouvelé.

### ***Saisine sur l'évolution de la Fonction Publique***

**M. le Président.** Comme vous le savez, nous avons été saisis par le Premier ministre de l'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent. Cette saisine est très importante pour ce qu'elle signifie dans notre pays, pour son impact dans l'organisation de l'État, son caractère structurant, son impact social, et donc économique et humain.

Différentes formations de travail sont concernées par cet avis.

Le Bureau a, lors de sa réunion d'aujourd'hui, arrêté la composition de la commission temporaire « Fonction publique », dont le Président est Jean Grosset et dont la composition est affichée à l'écran (*Cf. annexes au présent compte rendu*).

Compte tenu que les travaux de la commission temporaire se dérouleront parallèlement à ceux des autres formations de travail, il sera exceptionnellement admis qu'un membre de la commission temporaire puisse se faire remplacer par un conseiller du même groupe.

Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'objection, je vous propose d'entériner cette composition.

*La composition de la commission temporaire sur l'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent est entérinée par l'assemblée*

**M. le Président.** Je vous informe que la première réunion de la commission temporaire sur l'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent aura lieu le jeudi 29 septembre, à 9 heures 30, salle 301.

J'invite les membres de la commission à participer à cette première réunion, appelée à décider de la méthodologie et du calendrier des travaux.

### ***Saisine relative au socle européen des droits sociaux***

**M. le Président.** Le Bureau a décidé d'attribuer cette saisine conjointement à la section des affaires sociales et de la santé et à la section du travail et de l'emploi, sous la Présidence commune de leurs deux Présidentes, chacune désignant un co-rapporteur.

La section des Affaires sociales et de la santé et la section du Travail et de l'emploi travailleront en étroite collaborateur avec la section des Affaires européennes et internationales.

Je vous invite à participer au colloque relatif au même sujet, organisé conjointement par le Comité économique et social européen et le CESE, le matin du 14 octobre. Vous avez reçu, à cet effet, un carton d'invitation par mail. C'est une réunion très importante.

### ***Changement de titre d'une saisine***

**M. le Président.** Le Bureau a entériné la demande de changement de titre du projet d'avis - à l'ordre du jour de notre séance aujourd'hui - initialement intitulé *La justice climatique : les perspectives nationales post COP21*, confiée à la section de l'environnement. Ce projet d'avis a désormais pour titre *La Justice climatique : enjeux et une perspective pour la France*.

### **Calendrier des assemblées plénières**

**M. le Président.** Mes chers collègues, l'examen du projet d'avis - *Comment mieux répondre aux besoins en logements dans les territoires* - préparé par la section de l'aménagement durable des territoires - initialement prévu pour notre assemblée plénière du 8 novembre 2016, est reporté au 14 mars 2017.

Par ailleurs, je vous précise que l'assemblée plénière du 11 octobre 2016 est annulée.

### **LA JUSTICE CLIMATIQUE : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE**

**M. le Président.** Mes chers collègues, l'ordre du jour de notre assemblée plénière prévoit l'examen du projet d'avis sur *La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France*, présenté par Jean Jouzel, rapporteur, et Agnès Michelot, co-rapporteuse, au nom de la section de l'environnement, présidée par Anne-Marie Ducroux.

### **PRESENTATION DU PROJET D'AVIS**

**M. le Président.** J'invite nos deux rapporteurs à venir nous présenter ce projet d'avis.

**M. Jouzel.** Monsieur le président, madame la députée, cher présidente, chers collègues de la section de l'environnement, nous vous devons beaucoup. Vous avez pris l'initiative de ce projet d'avis sur la justice climatique, qui vous tient à cœur. Je vous remercie de m'y avoir associé. Je dois dire que ces aspects me tiennent également à cœur.

Mesdames et messieurs, cette notion de justice climatique a pris sa place à la Conférence de Paris. C'était dans le préambule, mais c'était tout de même très important. Cette notion recouvre pour nous la même chose : ce problème du lien entre changements climatiques et exacerbation des inégalités.

L'Accord de Paris peut être considéré comme un succès, à juste titre. Il va être ratifié et mis en œuvre. Au niveau des engagements actuels, il existe un fossé entre ce qu'il faudrait faire pour respecter l'objectif de deux degrés et ce vers quoi nous allons à l'horizon 2030, à savoir 35 à 40 % en trop d'émissions.

Si rien n'est fait pour le combler, ce fossé risque de nous emmener à des réchauffements trois degrés et plus à la fin de ce siècle. Même un réchauffement de trois degrés doit être pris au sérieux car il aura des conséquences, en particulier sur la santé humaine ; nous en parlerons (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

Par ailleurs, on pressent bien que la vulnérabilité au changement climatique dépend des territoires. Certains seront plus exposés que d'autres, les risques y seront plus exacerbés, en particulier dans les territoires ultramarins.

Dans d'autres, les secteurs d'activité seront affectés. Par exemple, l'enneigement diminue très clairement en France, ce qui aura évidemment des impacts dans nos régions de montagne au cours des trente ou quarante prochaines années.

Nous avons tous à l'idée que le réchauffement climatique a des impacts. Il y a des régions plus vulnérables au réchauffement que d'autres. Je pense à l'Afrique, aux régions côtières qui sont très sensibles à une élévation du niveau de la mer de quelques dizaines de centimètres. Je pense au Grand Nord où le réchauffement est deux fois plus rapide qu'il ne l'est en moyenne globale. Ces vulnérabilités sont bien mises en évidence dans le dernier rapport du GIEC.

Ce dernier rapport du GIEC dresse un constat qui échappe à beaucoup d'entre nous : parmi les populations vulnérables, il y a des couches défavorisées des pays riches. Ce constat vaut également pour la France. C'est ce qui est au cœur de notre projet d'avis.

En France, le réchauffement climatique aura des conséquences sur différents volets et pratiquement sur tous les aspects. J'en illustre quelques-uns. Par exemple, concernant les précipitations, il y a des zones où elles vont diminuer. À droite, l'été, il y a des diminutions des précipitations de l'ensemble de la France, surtout sur le pourtour méditerranéen, avec des conséquences d'autant plus importantes sur les ressources en eau que l'évaporation sera plus importante. Il faut bien comprendre les conséquences sur les ressources en eau, sur l'agriculture, sur le tourisme dans ces régions, sur les risques de feux de forêt.

Les régions du Proche-Orient, de la Corne de l'Afrique ou du Maghreb seront également extrêmement affectées ; les populations, pour certaines, risquent de devoir migrer. Nous en reparlerons.

Une autre conséquence concerne la saison d'été. En Ile-de-France, deux étés ont marqué les esprits : 1976 et 2003. L'été 2003 était trois degrés plus chaud qu'un été moyen du 20<sup>e</sup> siècle (pris comme été de référence). À la fin de ce siècle, les étés caniculaires pourraient être jusqu'à six degrés plus chauds qu'un été moyen du 20<sup>e</sup> siècle. On imagine bien, dans les mégapoles, l'influence de ces canicules très importantes.

Il y a aussi l'élévation du niveau de la mer et l'acidification des océans qui ont des conséquences dans les territoires ultramarins, en particulier ceux qui disposent de récifs coralliens. Cela joue beaucoup sur le tourisme et les ressources halieutiques seront affectées.

Tous les secteurs économiques seront affectés par ces impacts.

Il y a les conséquences du réchauffement climatique, mais il ne faut pas oublier que les mesures d'atténuation auront-elles-mêmes des effets sur certaines activités, dans certains types d'emplois. Cet aspect « *influence des mesures à prendre pour atténuer le réchauffement climatique* » - qui sont éminemment souhaitables sinon indispensables - doit aussi être pris en compte.

**Mme Michelot.** Monsieur le président, madame la députée, mesdames, messieurs, chers amis, bonjour. Merci à Jean Jouzel pour cette introduction, je pense très marquante, des événements qui nous attendent, que nous connaissons et auxquels il va falloir se préparer dès à présent. C'est tout l'enjeu des préconisations de ce projet d'avis. L'action climatique n'est pas un choix. En revanche, la justice en est un.

C'est une stratégie de lutte contre les changements climatiques qu'il s'agit de mettre en place au niveau de la société française ; une stratégie adossée à des principes précis et à des objectifs - que nous allons décliner dans ce projet d'avis - afin de protéger l'environnement, garant de la protection des plus démunis. En France, les couches sociales les plus favorisées ont un poids carbone plus élevé que les plus démunis alors que la pauvreté surexpose aux risques climatique. Par ailleurs, les populations les plus démunies sont celles qui disposent les plus faibles moyens d'adaptation.

Protéger l'environnement c'est protéger les enjeux de cohésion nationale. C'est s'appuyer sur le principe de prévention, principe de précaution, que l'on connaît bien en droit de l'environnement C'est le principe d'information du public, de participation du public aux décisions environnementales. C'est le principe d'intégration du droit de l'environnement dans les politiques publiques ; ce principe permet de donner un caractère opérationnel à la justice climatique. C'est aussi le principe de non régression, selon lequel la protection de l'environnement ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante. Cela rejoint la théorie du progrès constant reconnue en matière de droits sociaux, dont le droit de l'Union Européenne - qui vise un haut niveau de protection de l'environnement - se porte garant également.

Ce sont aussi des principes économiques. Il faut considérer la sécurisation de l'accès aux ressources élémentaires pour les plus démunis. C'est la garantie de conditions de concurrence équitables pour soutenir un secteur privé particulièrement engagé dans la justice climatique, dans l'amélioration des processus sociaux et économiques. En effet, le secteur économique ne doit pas être défavorisé par son engagement dans la lutte contre le changement climatique.

Bien sûr, ce sont aussi des principes de visibilité économique sur le long terme, à l'échelle européenne, et, autant que possible, à l'échelle internationale.

La justice sociale est au cœur de ce projet d'avis, vous l'aurez compris. Il s'agit d'avoir des stratégies de lutte contre le changement climatique et des politiques d'adaptation intégrant la politique de lutte contre la pauvreté. Il s'agit d'arrêter de sectoriser ces politiques et, au contraire, de les penser conjointement. C'est aussi se préparer à une transition écologique et accompagner les travailleurs vers des secteurs d'activité appelés à évoluer.

C'est l'égalité hommes-femmes. On sait que les femmes ne sont pas exposées de la même manière que les hommes, de par leur situation financière, sociale, l'accès à l'éducation, à la formation.

La recherche joue un rôle fondamental dans la justice climatique puisqu'il s'agit de mettre au cœur des politiques publiques des principes d'anticipation, de prévention. La recherche est évidemment au cœur de cette démarche.

C'est aussi une ambition territoriale, au-delà de la métropole. Les risques climatiques ne sont pas supportés de la même façon selon les territoires. Il faut mettre en situation les collectivités afin de mettre en œuvre cette justice climatique, en les associant, en développant des coopérations régionales, en dédiant des fonds à des initiatives locales. C'est le sens des préconisations.

Enfin, il y a la situation en France. Il faut prendre en considération les plus démunis, qui seront les plus vulnérables, les plus impactés et en même temps, les moins à même de réagir. C'est aussi la portée de la position de la France à l'international. De ce point de vue, la sécurité climatique est un enjeu majeur pour les années à venir et ce projet d'avis en tient compte.

Évidemment, la question des réfugiés climatiques se pose à l'échelle internationale. La France devrait pouvoir porter le statut de réfugié climatique au moment de la COP22 car c'est un sujet important. Concernant l'investissement international, définir un investissement qui tienne compte des préoccupations de justice climatique, c'est prendre en considération des projets porteurs pour la justice climatique, dans le respect des communautés locales et des parties prenantes impactées par ces investissements.

La recherche joue un rôle fondamental dans la justice climatique.

**M. Jouzel.** Au niveau de la recherche, la meilleure manière de se préparer à l'adaptation au réchauffement climatique et de prendre la mesure des risques associés - en particulier à partir des extrêmes - c'est de soutenir la recherche. Dans ce domaine, ce qui se met en place me semble important pour le Plan national d'adaptation sur le changement climatique. L'objectif des services climatiques est vraiment d'être à la disposition de tous, sur des échelles de temps non pas météorologiques, mais climatique, saisonnières, décennales. Ces services se mettent en place ; leur développement doit être soutenu.

De façon assez anecdotique, il y a beaucoup d'études internationales sur le lien entre pauvreté et changement climatique avec d'ailleurs un rapport très important de Stéphane Hallegatte, au titre de la Banque mondiale ; mais, à l'inverse, il y a très peu d'études, d'analyses, de ce lien entre pauvreté - disons précarité - et changement climatique en France. Or, elles sont tout à fait nécessaires ; il faut vraiment que nous nous penchions dessus.

Il y a aussi cette différence d'un territoire à l'autre. Les territoires sont extrêmement différents vis-à-vis du réchauffement climatique. Les conséquences ne sont pas les mêmes sur les différents territoires métropolitains, mais c'est aussi exact, et amplifié, pour les territoires ultramarins, auxquels notre projet d'avis attache beaucoup d'importance.

Ces trajectoires de vulnérabilité doivent être territorialisées.

Un autre aspect a été mentionné par Mme Michelot : prendre la mesure des conséquences sur l'emploi des mesures d'atténuation. Ces mesures sont nécessaires, mais il faut que l'on connaisse mieux les mesures d'atténuation qui vont être mises en place.

La stratégie que nous vous proposons de mettre en place est d'intégrer les inégalités climatiques dans les politiques publiques. Il faut aussi choisir un développement porteur de justice climatique et sur le premier volet, l'outil existe. L'outil, c'est le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), qui a déjà eu un premier volet et qui va être remis en route dans une deuxième phase.

Nous souhaitons évidemment que cette nouvelle phase du PNACC intègre cette notion de changement climatique, en particulier notre proposition, et qu'elle prévoie des mesures pour regarder comment le changement climatique affecte les 20 % des personnes les plus pauvres.

Il faut porter une attention à cette précarité dans le Plan d'adaptation au changement climatique. Les programmes d'investissements doivent être revus ; ils n'accordent pour le moment pas assez d'importance aux générations futures. Actuellement, il faut absolument tenir compte du futur, et pour cela, ce sont les taux d'investissement qui sont à prendre en compte. Il faut, si l'on réfléchit avec le réchauffement climatique, donner une place importante, dans les projets d'investissement, à leur valeur dans le futur, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il faut aussi s'attacher à regarder ces investissements, non pas simplement de manière globale, mais aussi de manière sectorisée ; en tout cas, regarder l'influence de ces investissements sur les couches les plus défavorisées.

Et bien sûr, des politiques assurantielles adaptées. On a beaucoup travaillé aux auditions des assureurs. Le problème des catastrophes dites « naturelles » - puisqu'elles le sont de moins en moins et c'est très clair, dans le cas des catastrophes que l'on considère ici - doit être repris en compte et une réflexion, que nous proposent les assureurs, doit être faite en particulier sur le relogement des personnes en cas de catastrophe.

Ce sont des mesures qui sont à prendre, que l'on préconise et qui vont être complétées par Mme Michelot.

**Mme Michelot**, Choisir un développement porteur de justice climatique, on l'a compris, c'est porter des modifications dans des politiques extrêmement concrètes, en particulier sur l'aménagement du territoire. Élaborer un programme national qui soit décliné au niveau des territoires, et donc, en concertation avec les collectivités, est un point tout à fait essentiel ; articuler les schémas régionaux avec ce plan national et une implication du préfet de région avec un objectif de justice climatique entre les territoires est un point important.

Soutenir l'innovation technologique et sociale pour faire un lien entre précarité et changement climatique, réaliser cet effort d'intégration de la vulnérabilité et de l'adaptation dans les projets, tenir compte des évolutions de comportement, de l'acceptabilité sociale et, bien sûr, de la précarité dans les projets, sont extrêmement importants.

Les politiques sociales sont au cœur de la justice climatique, notamment sous l'angle de la santé. Il faut inscrire des objectifs de réduction des inégalités environnementales dans les plans régionaux de santé environnement, intégrant la dimension du réchauffement climatique, et développer des stratégies plus efficaces d'allocation *optimum* des ressources, évidemment dans ce sens.

La justice climatique dans le monde du travail est, là encore, au cœur de ce projet d'avis ; cela passe par une transition énergétique maîtrisée, organisée, soutenue par des investissements adaptés. Cela repose aussi sur la participation des salariés, des travailleurs, aux réflexions stratégiques en amont des décisions qui seront prises pour réduire l'impact des changements climatiques et, bien sûr, trouver des stratégies d'adaptation.

C'est aussi le soutien au développement des entreprises qui fonde leur *business model* sur la lutte contre le changement climatique puisqu'effectivement, soutenir un secteur privé actif, innovant dans ce domaine, contribue à mieux préparer notre société à un avenir porteur de justice climatique.

En conclusion, la justice climatique, c'est un objectif, une expression de l'intérêt général, qui doit guider de manière transversale les politiques publiques. Mais c'est aussi une nouvelle logique d'élaboration et d'articulation des politiques publiques. Elle doit permettre de préserver efficacement et durablement un droit à un environnement sain pour tous, pour les plus vulnérables, pour les plus démunis comme pour les autres.

Enfin, la justice climatique, c'est avant tout un enjeu de solidarité et de cohésion nationale.

Merci.

*(Applaudissements)*

## **DISCUSSION GENERALE**

**M. le Président.** Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à Mme Tissot-Colle, au nom du groupe des entreprises.

### **Entreprises - Mme Tissot-Colle**

**Mme Tissot-Colle.** Monsieur le président, madame la députée, madame et monsieur les rapporteurs, chers amis, mesdames et messieurs les conseillers, la justice est un principe moral de la vie sociale fondé sur la reconnaissance et le respect du droit des autres.

Le droit à vivre dans un environnement sain - c'est la conclusion de la présentation de Mme Michelot - fait partie de ces droits. Le changement climatique - même contenu au-dessous de deux degrés, comme nous le souhaitons - provoquera, dans les années à venir, des changements importants dans nos façons de vivre et nos habitats, susceptibles d'accroître les inégalités.

Comment anticiper et évaluer ces phénomènes ? Que faire pour limiter et réduire ces inégalités ? C'est le sujet de ce projet d'avis, innovant, complexe et multiple et c'était un sujet passionnant.

Qu'il s'agisse de sécuriser un accès minimal aux ressources pour les plus démunis ou d'intégrer le changement climatique dans les politiques de lutte contre la pauvreté, nous sommes parvenus, dans ce projet d'avis - grâce à un débat parfois vif, mais toujours constructif et riche - à proposer des solutions concrètes visant notamment à la prise en compte des 20 % de la population la plus pauvre dans les politiques et mesures proposées.

Les recommandations faites, vous l'avez entendu, et nous les soutenons, concernent la recherche, le rôle des territoires, en métropole et outre-mer, la santé, la cohésion sociale, l'habitat, la mobilité, montrant l'extrême variété des thématiques concernées. Le projet d'avis le montre largement : toutes les composantes de la société, publiques et privées, seront concernées.

En tant qu'entreprises, nous sommes particulièrement sensibles aux questions d'innovation, d'investissement et de projets, au rôle croissant des politiques assurantielles, à la nécessité de règles de concurrence équitables au niveau mondial soutenant le développement d'acteurs économiques engagés, au renforcement de la coordination entre acteurs publics et privés afin de développer de nouvelles filières et de nouveaux produits à fort impact en termes d'atténuation, et d'adaptation à la formation des travailleurs et à l'évolution des métiers et des compétences.

Nous suivrons, Madame la députée, à l'avenir avec beaucoup d'attention la prise en compte par les pouvoirs publics de nos recommandations.

Le changement climatique est un défi pour tous. La justice climatique en constitue un volet important et les entreprises seront acteurs des solutions. Le projet d'avis trace un cadre d'action et ouvre de nouvelles voies auxquelles nous souscrivons et nous le voterons donc aujourd'hui.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Badré, au nom du groupe environnement et nature.

***Environnement et nature - M. Badré***

**M. Badré.** En décembre dernier, l'Accord de Paris a manifesté la volonté politique quasi unanime d'atténuer le changement climatique en cours et de rendre possible l'adaptation à ses effets. La plus grande injustice serait maintenant de ne pas atteindre les objectifs ainsi fixés.

En effet, dans nos sociétés, qui sont parcourues de lignes de fracture multiples, la vulnérabilité aux conséquences du réchauffement est plus grande pour les plus pauvres et les impacts des politiques d'atténuation - portant notamment sur les prix de l'énergie, le logement ou les transports - seront plus lourds pour eux si l'on n'y prend garde.

La justice climatique est donc une exigence politique. À défaut de justice dans les décisions prises, aucun *consensus* solidaire - et donc, aucune action à la hauteur des enjeux - ne pourra être entreprise et ne sera possible, ni au niveau national, ni au niveau international.

Cette intégration indispensable des politiques climatiques et sociales qui vous a été présentée tout à l'heure par les rapporteurs est pour nous l'idée maîtresse du projet d'avis. Elle donne leur sens aux autres propositions faites qui nécessitent toutes des décisions fermes : adaptation des politiques aux spécificités des territoires, notamment ultramarins ; prise en compte d'aménagements sociaux dans la fiscalité carbone ; intégration de la réduction des inégalités dues au réchauffement dans les plans régionaux santé environnement sont ainsi pour, notre groupe, des enjeux majeurs.

Mais si elle est une exigence politique, la justice climatique est aussi une obligation morale. La proposition qui est faite dans le projet, et qui a été rappelée, de changer les règles d'actualisation dans l'évaluation des projets, n'est pas un choix d'économiste à faire en chambre par quelques experts ; Nicholas Stern l'avait rappelé en 2006, dans son rapport au gouvernement britannique sur l'économie du changement climatique : il s'agit d'un choix moral à débattre en tant que tel. Il exprime la valeur que nous accordons aux conditions de vie de nos descendants par rapport aux nôtres.

À quelques semaines de la COP22, et en période préélectorale, le groupe environnement et nature rappelle aux décideurs - peut-être aussi aux candidats décideurs - l'impérieuse nécessité de mettre ces enjeux de justice climatique au cœur du débat politique.

Vous l'avez deviné, notre groupe votera le projet d'avis en remerciant nos deux rapporteurs pour les réflexions de fond dans lesquelles ils nous ont entraînés pour notre avenir commun.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Vion, au nom du groupe de la mutualité.

### ***Mutualité - Mme Vion***

**Mme Vion.** Mesdames, Messieurs, le groupe de la mutualité se félicite du choix de cette saisine. Car si le changement climatique a déjà fait l'objet de plusieurs avis de notre assemblée, il n'a pas encore été traité sous l'angle de la justice climatique.

Comme l'indique le projet d'avis, les crises économiques sont aussi des crises sociales et les inégalités environnementales contribuent à aggraver les inégalités sociales.

Dans un champ plus large que le seul climat, les liens avérés entre les inégalités environnementales et sociales ont été l'objet de précédents travaux publiés, en janvier 2015. Le présent projet d'avis s'attache dans le détail à la question sociale fondamentale du droit à la justice climatique.

Si les changements du climat touchent l'ensemble de la population - France et Europe comprises - ils impactent plus particulièrement et plus gravement les plus vulnérables. Les différentes formes de vulnérabilité sont maintenant des facteurs aggravants connus. Les plus démunis ont souvent des choix réduits : ils habitent plus fréquemment des logements à précarité énergétique de plus en plus éloignés de leur lieu de travail, leurs modes de consommation non durables sont principalement orientés par le prix des produits. C'est pourquoi notre groupe soutient les recommandations promouvant, d'une part, la réalisation d'études à propos du lien entre pauvreté et changement climatique et, d'autre part, la recherche sur les trajectoires de vulnérabilité des territoires les plus exposés, en intégrant des critères sociaux.

Le peu de travaux existants démontrent la plus grande vulnérabilité des femmes aux conséquences du changement climatique. Nous souhaitons que les données à ce sujet soient étoffées afin de mettre en évidence cette réalité invisible pour proposer des solutions adéquates.

En matière de santé publique, le changement climatique est un déterminant majeur de santé ayant des impacts directs et indirects. De nombreuses pathologies en sont la conséquence : allergies, épidémies, stress psychologique, déshydratation, mortalité.

La justice climatique doit donc être au cœur de politiques publiques coordonnées et cohérentes entre elles. Elle doit être prise en compte de manière transversale dans toutes les stratégies liées aux questions climatiques et de transition énergétique, selon les principes de solidarité écologique et de non régression. En ce sens, nous soutenons l'intégration de la justice climatique dans le projet de loi *justice du XXI<sup>e</sup> siècle*.

Le projet d'avis alerte très justement sur la situation des territoires ultramarins. Les conditions particulières de ces régions, surexposées aux risques, nécessitent des actions pragmatiques, concertées avec les parties prenantes, sans idées préconçues.

La justice climatique est une véritable question morale, sociétale et un enjeu fondamental pour l'avenir. Vous l'aurez compris, le groupe de la mutualité votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Suve, au nom du groupe de l'Outre-mer.

### ***Outre-mer - M. Suve***

**M. Suve.** Monsieur le président, madame la députée, madame et monsieur les rapporteurs, mes chers collègues, dans notre avis sur *L'avant-projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle Outre-mer*, adopté le 12 juillet dernier, nous avons souligné que les phénomènes mondiaux en cours - et notamment les effets du changement climatique - n'avaient pas été suffisamment pris en compte dans l'étude d'impact.

Aujourd'hui, nous pouvons tempérer nos regrets au regard des travaux menés par la section de l'environnement et par ses deux rapporteurs. Ces travaux ont en effet contribué à souligner les conséquences du réchauffement climatique dans nos territoires et les risques de voir encore s'aggraver, de ce fait, une situation économique et sociale déjà bien inégalitaire.

Le réchauffement et l'acidification des océans, l'élévation du niveau des mers, le dépérissement des récifs coralliens, les atteintes aux mangroves et la multiplication des phénomènes climatiques lourds - cyclones, tempêtes, houle... - constituent les signes les plus visibles de l'évolution climatique auxquels les Outre-mer sont déjà confrontés, aucune région ultramarine n'étant épargnée.

Nous sommes exposés - et le serons bientôt davantage - aux nombreuses répercussions des changements en cours :

- sur la santé de nos écosystèmes, leurs richesses et le rôle qu'ils jouent ;
- sur la compétitivité et à la durabilité du tourisme notamment du tourisme littoral ;
- sur les activités de pêches, d'aquacultures et de perlicultures déjà fragiles ;
- sur les productions agricoles dont les grandes productions sucrières et bananières ;
- sur le développement et la préservation de nos forêts ;
- sur la santé, avec la prolifération des insectes vecteurs de maladies.

Si l'objectif central de la justice climatique est de tout mettre en œuvre pour que le réchauffement n'accroisse pas les inégalités, alors l'État et les Outre-mer sont face à un immense défi : celui de l'adoption et de la mise en œuvre d'un processus de convergence pour parvenir à la réduction des écarts de développement - en matière économique, sociale, culturelle et environnementale - intégrant tout spécialement une vision prospective des risques et des opportunités que générera le changement climatique.

Au moment même où je m'exprime, l'Assemblée nationale examine en commission le projet de loi de programmation relatif à l'égalité réelle. Le groupe de l'Outre-mer tient à rappeler qu'il ne pourra y avoir d'égalité réelle si nous n'intégrons pas systématiquement la notion d'adaptation dans la construction de l'ensemble des politiques publiques Outre-mer et spécialement pour réduire la vulnérabilité de ces territoires et de leurs populations aux impacts des évolutions climatiques.

À l'heure des choix d'orientation pour les Outre-mer, rappelons que les conséquences du réchauffement climatique dans ces collectivités ultramarines - qui abritent 80 % de la biodiversité française - n'est pas seulement l'affaire des ultramarins. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la Nation, l'Europe et le monde. « *La nature crée des différences, la société en fait des inégalités* » tels sont les mots de l'écrivain Tahar Ben Jelloun. Dès lors, il est de notre responsabilité commune de ne pas ajouter de l'inégalité à celles existantes.

Le groupe de l'Outre-mer votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à Mme Autissier, du groupe des personnalités qualifiées.

#### ***Personnalité qualifiée - Mme Autissier***

**Mme Autissier.** Monsieur le président, mes chers collègues, les conséquences du dérèglement climatique sont l'affaire de ce siècle. L'ensemble de nos approvisionnements, de nos paysages, de nos habitudes, de notre santé, de notre économie et de nos emplois. Tout cela va être affecté, modifié, voire bouleversé.

La COP 21 et l'Accord de Paris ont marqué la prise de conscience des gouvernements et leur volonté à limiter le réchauffement planétaire à deux degrés.

Mais, même en réussissant ce formidable challenge, les conséquences pour les humains seront immenses et ne seront pas les mêmes pour tous. La canicule de 2013 a agi, en France, comme un révélateur. La mortalité qu'elle a engendrée a touché prioritairement les personnes âgées, isolées et à faibles revenus, ne disposant pas des moyens techniques ou humains pour en atténuer les conséquences.

En France, 20 % des ménages les plus modestes sont responsables de 11 % des émissions de gaz à effet de serre, quand 20 % des ménages les plus aisés sont responsables de 29 % des mêmes émissions.

Ainsi, les personnes les moins génératrices de ce désordre sont aussi les plus exposés aux risques et celles qui ont le moins de moyens d'adaptation. De l'inégalité vient l'injustice.

Le CESE a, inlassablement, pris position contre les inégalités de notre société qui affectent ce fameux « vivre ensemble ».

Je remercie donc très vivement Jean Jouzel et Agnès Michelot d'avoir amené la section de l'environnement à travailler sur ce sujet complexe de la justice climatique.

Si l'action climatique n'est plus aujourd'hui un choix, mais une nécessité, ses modalités doivent, pour garder la cohésion sociale, tenir explicitement compte de la justice climatique.

Les propositions de ce projet d'avis insistent sur le besoin en recherche et connaissance liant réchauffement climatique et pauvreté, particulièrement concernant les populations ultramarines ou la vulnérabilité liée au genre.

Appuyé sur ces travaux, la justice climatique doit s'exprimer de manière transversale dans l'ensemble des politiques publiques. Il s'agit de prendre en compte les personnes les plus pauvres, de manière cohérente, dans l'accès aux services et aux ressources, la couverture assurantielle, dans leur relation à la santé, tout comme dans la fiscalité carbone, le logement, les déplacements, l'emploi, l'éducation et finalement l'ensemble des trajectoires de vies qui seront impactées soit par le réchauffement soit par les politiques et mesures de lutte contre celui-ci.

Par exemple, dans la politique de la ville et le moindre accès aux espaces verts, qui permettent de réguler les températures et de supporter des pics de chaleur. Par exemple, dans les politiques de la formation et de l'emploi qui doivent accompagner les mutations dues à la décarbonisation de l'économie et l'émergence des énergies renouvelables, pour s'assurer que les salariés les plus vulnérables ne soient pas laissés de côté.

Il s'agit de renverser le regard et de mettre la politique de lutte contre la pauvreté au cœur des stratégies d'adaptation et d'atténuation du risque climatique.

A la veille de la COP 22 - où les questions de justice climatique, qui ont insuffisamment été traitées à Paris, vont à nouveau être évoquées par les États - la France se doit d'être au clair avec elle-même. La question du climat n'est pas tant de savoir ce que deviendra la terre, mais comment elle continuera à être accueillante pour les hommes et les sociétés que nous composons. La dimension sociale et la protection des plus faibles seront les marqueurs de la réussite de la politique climatique.

Au-delà des chiffres, il y a des hommes ; au-delà des technologies, il y a un corps social. Il est de notre responsabilité d'engager les pouvoirs publics, les entreprises, les collectivités à se saisir de la question du climat sous l'angle de la justice.

Ce projet d'avis le fait fort à propos. C'est pourquoi je le voterai, en renouvelant mes remerciements aux rapporteurs et à la présidente de la section de l'environnement, Anne-Marie Ducroux.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à M. Lafont, au nom du groupe des professions libérales.

### ***Professions libérales - M. Lafont***

**M. Lafont.** Monsieur le président, madame la députée, madame la présidente de la section, madame et monsieur les rapporteurs, chers collègues, plongez une grenouille dans de l'eau chaude, elle tentera de s'échapper mais plongez la dans de l'eau froide et portez très lentement l'eau à ébullition, la grenouille s'adaptera progressivement à la température, s'engourdira et finira ébouillantée.

Le réchauffement climatique est tout aussi sournois et les coûts estimés de l'inaction sont connus :

- 250 millions : ce sera le nombre de « *réfugiés climatiques* » en 2050, selon les Nations Unies ;
- 100 milliards d'euros par an en 2020 et 250 milliards d'euros par an en 2050 : ce sera le prix à payer pour l'absence d'adaptation au changement climatique pour l'ensemble de l'Union Européenne, selon la Commission Européenne.

De nombreuses vies pourront être sauvées et de l'argent économisé si les États agissent ensemble contre le réchauffement climatique.

Comme indiqué dans le projet d'avis, les enjeux sont nombreux : écologique, énergétique, politique, de santé publique et de sécurité alimentaire. Tout le monde est concerné. Tous les français sont concernés.

C'est pour faire face à ces enjeux cruciaux que la COP 21 a abouti à l'Accord de Paris. Cet accord historique, signé par 191 États, a pour objectif de limiter le réchauffement climatique à deux degrés d'ici à 2100. L'Inde, troisième émetteur mondial de gaz à effet de serre, ratifiera l'Accord le 2 octobre prochain. Selon le secrétaire général des Nations Unies, l'Accord devrait entrer en vigueur d'ici à la fin de l'année 2016.

Le succès de l'accord de Paris a pourtant des limites :

- aucun mécanisme coercitif ou de sanction n'est prévu pour les pays qui ne respecteraient pas leurs engagements ;
- si la notion de « justice climatique » apparaît dans un accord international pour la première fois, elle ne lui donne qu'une place insignifiante puisqu'elle n'est pas reconnue par les États.

Selon le projet d'avis, la justice climatique a pour objectif central de tout faire pour que le réchauffement n'accroisse pas les inégalités.

Le groupe des professions libérales est globalement d'accord avec les recommandations du projet d'avis, portant sur les principes de prévention ou de précaution mais souhaite insister sur trois points :

- le réchauffement climatique est inéluctable. Une stratégie d'adaptation au risque climatique et de prévention des risques (vagues de chaleur, inondations, sécheresse, cyclones) doit être soutenue ;
- les efforts de recherche tournée vers des solutions d'atténuation, d'adaptation et de réduction des inégalités doivent être accentués, notamment en matière de santé, d'urbanisme et d'architecture ;
- la lutte contre la précarité énergétique et la politique de rénovation thermique et énergétique des logements doivent être renforcées.

Le groupe des professions libérales a également une remarque à formuler sur le projet d'avis : l'action de groupe est réservée à des associations agréées. Les hypothèses de carence de ces associations ne peuvent être exclues. Un avocat devrait pouvoir se substituer à cette carence afin d'assurer au justiciable un accès au juge.

Les professionnels de la santé, du cadre de vie et du droit sont en première ligne face au réchauffement climatique. Ils ont anticipé et se forment aux questions relatives au réchauffement climatique. Ils attendent que les donneurs d'ordre prennent ce sujet en considération.

Le groupe des professions libérales votera ce projet d'avis, sous réserve qu'aucun amendement n'en dénature le sens.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à Mme Allaume-Bobe, au nom du groupe de l'UNAF.

**UNAF - Mme Allaume-Bobe**

**Mme Allaume-Bobe.** Monsieur le président, madame la députée, madame la présidente de la section, madame et monsieur les rapporteurs, chers collègues, mesdames et messieurs. Les conséquences du changement climatique constituent un enjeu de plus en plus prégnant à l'international, mais aussi en France métropolitaine et ultramarine, et ce d'autant plus depuis la COP 21. Par le présent projet d'avis, vous débroussailliez, madame et monsieur les rapporteurs, ce qui pourrait être les fondements et les objectifs d'une justice climatique.

Au moment où le Gouvernement doit relancer le Plan national d'adaptation au changement climatique, il s'agit de faire prendre conscience, le plus largement possible, des interactions entre les politiques publiques, nos comportements et le changement climatique. Le bien-être de nos enfants et petits-enfants en dépend. Anticiper sur les évolutions, c'est « *prévenir pour ne pas subir* », tout en tenant compte bien entendu, des capacités de chacun selon les principes de solidarités sociale et écologique. Le développement de la culture du risque auprès de la population, ainsi que l'éducation à l'adaptation sont des propositions que le groupe de l'UNAF soutient.

Il reconnaît aussi l'importance de la recherche de solutions innovantes, tenant compte de la diversité des populations et des statuts - notamment des Outre-mer - pour bâtir des stratégies et des politiques publiques d'adaptation efficaces.

Le second enjeu que vous mettez très nettement en lumière : c'est l'état de la planète que nous laisserons aux générations futures. Les êtres humains du siècle passé et ceux d'aujourd'hui consomment et émettent trop de gaz à effet de serre dont souffrent d'ores et déjà de nombreuses populations ; et que dire pour les familles de demain.

Le troisième enjeu est géopolitique avec le risque de déplacement massif de populations : l'accueil des réfugiés climatiques nécessite là aussi d'être anticipé pour être accepté et « soutenable » par les populations.

Droit à l'eau, droit à l'alimentation, droit à la santé, droit à l'énergie : la société civile demande une juste répartition des efforts et des aides. Le fait que le changement climatique impacte de façon différenciée les diverses couches sociales montre que l'on ne peut plus séparer les champs de l'éthique écologique et sociale. Il faut réconcilier les deux pour agir rapidement en direction des plus exposés, des plus fragiles, des plus pauvres.

La justice climatique exige une responsabilité accrue des citoyens, des acteurs économiques et des décideurs politiques.

Le groupe de l'UNAF vous remercie, madame et monsieur les rapporteurs, pour ce travail et votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Arav, au nom du groupe de l'UNSA.

**UNSA - Mme Arav**

**Mme Arav.** Monsieur le président, madame, monsieur les rapporteurs, madame la députée, chers collègues,

Les effets du dérèglement climatique constituent un enjeu de justice non seulement écologique mais aussi économique et social au niveau international, national, intergénérationnel. Ce sont les populations les plus démunies et les plus vulnérables de la société qui sont les premières victimes des conséquences de ce dérèglement ; il est de notre responsabilité d'en corriger les effets démultiplicateurs. Lutter contre le changement climatique offre une nouvelle opportunité d'instruire les conditions et critères d'une réactualisation de la lutte contre les inégalités et les injustices sociales.

Aujourd'hui, il est temps de dire stop à l'injustice climatique pour réclamer un monde où la richesse et les responsabilités sont distribuées équitablement. Cela comprend un accès plus large à la santé, une alimentation de qualité, un cadre de vie moins toxique et donc des transports et habitats adaptés à ces changements, mieux articulés entre eux dans nos métropoles et déclinés suivant les spécificités de nos territoires, notamment en Outre-mer.

Nous partageons la position du projet d'avis du CESE qui demande « *de développer une approche intégrée et cohérente en lien avec la protection des équilibres écologiques dont le système climatique fait partie* ». Cette approche concerne à la fois l'égalité des chances, en termes d'accès aux ressources naturelles, et un partage égalitaire et juste sur l'ensemble du territoire. La justice climatique doit être un choix politique prioritaire pour limiter les inégalités environnementales et sociales, en tenant compte des capacités économiques de chacun pour mettre fin au développement des disparités de richesse entre les populations et les territoires.

Nous partageons le constat du projet d'avis du CESE qui considère que la lutte contre l'injustice climatique représente un défi international. Les plus riches sont globalement les plus pollueurs, qu'il s'agisse des États ou des citoyens. La justice sociale et la lutte contre la pauvreté sont essentielles pour lutter contre le changement climatique. La montée du niveau des mers, la sécheresse, font fuir les populations au risque de voir le nombre des réfugiés climatiques exploser. C'est un phénomène qu'il faut traiter en adaptant de nouvelles règles internationales pour plus de justice distributive et réparatrice entre Nations. L'UNSA partage la proposition du projet d'avis du CESE de prendre en compte ce phénomène inéluctable et de la faire figurer dans l'agenda de la COP 22.

Nous partageons également les propositions préconisées par le projet d'avis pour une justice climatique équitable face au changement climatique, à travers des actions ciblées en faveur des populations et des territoires vulnérables.

De même, l'UNSA partage les objectifs relatifs à l'égalité femme/homme intégrés à la justice climatique car la vulnérabilité des femmes est une réalité. Les recommandations du projet d'avis devant permettre de renforcer la qualité de l'emploi est également partagée.

L'État doit jouer son rôle pour veiller à ce que notre modèle économique et social puisse prendre en considération la dimension humaine, notamment en encourageant la recherche et développement. La prochaine étape sera donc de définir les moyens financiers à engager pour la mise en œuvre effective des propositions de ce projet d'avis.

L'UNSA vote favorablement le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Coué, au nom du groupe de l'agriculture.

### ***Agriculture - M. Coué***

**M. Coué.** Monsieur le président, madame et monsieur les rapporteurs, chers collègues, la justice climatique est une conception nouvelle dont vous dites qu'elle vise à défendre les populations des effets négatifs du réchauffement climatique. Nous y voyons, pour notre part, une dimension d'inévitable et d'inéluctable dans les changements que nous devons subir. Je ne vous cacherai pas que nous avons eu des difficultés à bien mesurer le périmètre de ce nouveau concept. Vous avez toutefois su dans votre projet d'avis, prendre en compte ces difficultés de compréhension ainsi que les différences de définitions qui peuvent être données à la justice climatique.

En revanche, nous comprenons bien que les changements climatiques ainsi que les mesures d'adaptation ont un impact sur les populations et sur les secteurs économiques.

Dans le secteur agricole, la gestion des aléas climatiques est une habitude de travail, cela fait partie, depuis toujours, des contraintes de production. La profession a développé de multiples dispositifs pour anticiper, atténuer et réparer les impacts des aléas climatiques mais aussi pour tenir compte de la diversité des situations. Tout cela dans l'objectif de garantir une production alimentaire de qualité, bon marché et pour l'ensemble de la population.

Ainsi, les modes de productions dans les zones dites « défavorisées » sont considérés comme plus difficiles et peuvent bénéficier de soutiens financiers particuliers.

Dans le domaine des assurances, des contrats ont été mis en place par exemple pour compenser les effets des aléas climatiques : le manque d'eau, la grêle, les températures trop élevées.

De la même manière, pour faciliter l'accès et assurer notamment l'irrigation, nous avons demandé la possibilité de mettre en place des ouvrages permettant le stockage de l'eau. C'est un point qui a fait l'objet de débats entre nous, en section, sur lequel notre groupe a particulièrement insisté parce que l'accès à l'eau est essentiel pour une exploitation agricole.

La profession agricole est donc préparée aux changements climatiques. Elle sait anticiper mais elle s'inquiète de l'ampleur de l'impact du réchauffement. En effet, les perspectives, que vous présentez, d'aléas climatiques plus fréquents et plus extrêmes nous interrogent. Les mesures d'adaptation seront-elles suffisantes pour empêcher une fragilisation supplémentaire de nos exploitations ? Serons-nous capables de faire face, par exemple, à une montée des eaux et à la submersion de territoires agricoles étendus ?

Vous le savez, les aléas du marché constituent déjà une menace importante pour la pérennité de nos activités. Les agriculteurs l'ont exprimé avec force ces derniers mois ; s'il faut ajouter l'impact du réchauffement climatique, il faudra aider les exploitations à s'adapter à ce nouveau contexte. Pour l'instant, nous constatons un déficit préoccupant de travaux sur l'adaptation. Nous avons besoin de recherches et d'innovations supplémentaires.

Nous espérons que les pouvoirs publics prendront la mesure des menaces qui pèsent sur un secteur vital pour notre société.

L'agriculture est de fait notre alimentation.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Amoros, au nom du groupe de l'artisanat.

#### ***Artisanat - Mme Amoros***

**Mme Amoros.** Monsieur le président, madame la députée, chers collègues, si la notion de justice climatique est depuis longtemps intégrée dans le cadre des négociations internationales pour appeler à un effort spécifique des pays du Nord vis-à-vis des pays du Sud, elle est en revanche globalement absente de nos politiques nationales.

Pourtant, face aux conséquences du changement climatique, certains territoires, certaines catégories sociales, certains secteurs d'activité sont plus vulnérables ; soit parce qu'ils sont davantage exposés aux risques climatiques, soit qu'ils seront plus fortement impactés par les politiques d'atténuation et d'adaptation qui devront être conduites.

Il faut donc éviter de créer de nouvelles inégalités ou d'accroître des inégalités existantes avec les politiques climatiques, mais au contraire essayer de faire que ces stratégies représentent des opportunités.

Pour cela, la prise en compte des fragilités géographiques, sociales, sanitaires ou économiques revêt un enjeu essentiel, car c'est un élément-clé de l'adhésion et de l'implication de l'ensemble de la société dans la lutte contre le changement climatique.

Aussi, le groupe de l'artisanat approuve l'orientation portée par le projet d'avis, d'intégrer la notion de justice climatique, de manière transversale, au cœur de nos politiques publiques tant dans leur élaboration que dans leur mise en œuvre.

Cette prise en compte doit concerner les plans climatiques - au niveau national comme territorial - mais aussi, comme le souligne le projet d'avis, d'autres politiques telles que celles relatives à la santé, à l'emploi, à l'urbanisme, au logement.

S'agissant par exemple de la rénovation énergétique des bâtiments, nous partageons pleinement le souci de rappeler la nécessité de veiller à la bonne adéquation entre les moyens et les objectifs. En effet, la dynamique d'accompagnement des travaux de rénovation thermique engagée ces dernières années, commence réellement à porter ses fruits.

Il convient donc de tenir ce cap, surtout quand on sait que ce sont les classes sociales les plus défavorisées qui vivent souvent dans les logements les plus énergivores.

Par ailleurs, s'agissant des secteurs d'activité qui seront les plus impactés par les politiques de lutte contre le réchauffement climatique, il est essentiel - comme le souligne le projet d'avis - que l'évolution des emplois et des compétences puisse être le plus possible anticipée afin de répondre à l'objectif de sécurisation des parcours professionnels pour les salariés concernés.

Mais, cela nécessite également d'approfondir le travail d'identification des filières qui seront les plus affectées dans l'évolution de leur appareil productif et de prévoir les conditions de leur accompagnement, de sorte qu'elles puissent s'adapter sans que leur développement et leur compétitivité ne soient fragilisés.

Pour le groupe de l'artisanat, cet angle économique de la justice climatique aurait mérité d'être davantage exploré.

Malgré cette réserve, nous voterons le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Jahshan, au nom des groupes des associations et des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

**Associations et Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse-  
M. Jahshan**

**M. Jahshan.** Monsieur le président, madame, monsieur les rapporteurs, le projet d'avis présenté aujourd'hui met en avant un sujet important mais peu appréhendé par les pouvoirs publics. Il ambitionne avec succès d'aborder de manière exhaustive l'ensemble des problématiques soulevées par les injustices climatiques. Nos deux groupes saluent cette démarche innovante et nécessaire.

Que sait-on ? Que ce sont les populations les plus pauvres et les plus marginalisées d'abord - les femmes en particulier - qui subissent de plein fouet les effets du changement climatique. Tout l'enjeu de la justice climatique consiste donc à veiller à ce que les actions conduites en matière d'atténuation et d'adaptation tiennent compte des inégalités sociales et de la situation des plus démunis. Nos deux groupes sont ainsi favorables aux préconisations d'intégrer les stratégies de lutte contre le changement climatique dans la politique de lutte contre la pauvreté, et d'évaluer au niveau social l'impact de ces stratégies au regard des bénéfices sur les personnes plus pauvres.

Dans le même sens, nous appuyons la proposition d'établir un système de progressivité dans la fiscalité carbone de sorte à rendre l'effort financier pour la transition écologique socialement soutenable et équitable.

Sur le plan national, nos groupes souhaitent insister sur quatre domaines abordés dans le projet d'avis.

Premièrement, en matière de logement, il nous semble urgent d'agir sur les foyers, les 20 % de la population touchés par la précarité énergétique. Un logement mal isolé a des répercussions sur ses résidents en termes de santé, par conséquent d'emploi, de réussite éducative, de lien social, etc. C'est pourquoi l'effort public doit être accru en matière de rénovation des « *passoires thermiques* » et d'aides financières en faveur des ménages les plus modestes (le chèque énergie allant dans la bonne direction mais demeurant insuffisant).

Deuxièmement, s'agissant de la santé, c'est bien une approche multifactorielle qu'il faut privilégier. En effet, la santé est directement liée à l'alimentation, au logement, à l'éducation ou au niveau des revenus perçus. Même si la tâche s'avère colossale, construire une politique globale prenant en compte les impacts sur la santé, de déterminants exogènes au système de santé nous semble incontournable pour lutter contre les inégalités face aux changements climatiques.

Troisièmement, l'éducation à l'environnement joue un rôle majeur d'éveil des consciences et d'ouverture à la citoyenneté. Est-il utile de le rappeler ? Nous pensons qu'en effet il est utile de le redire en ce moment.

Nos deux groupes soulignent la nécessité d'intégrer - dans les modules de formation continue de nombreux secteurs économiques - le traitement de problématiques transversales relatives à la modification des modes de vie, de consommation et de production induits par la nécessaire transformation de notre modèle de développement.

Enfin, sur le plan de la recherche, nos groupes sont favorables à l'ensemble des préconisations formulées : réalisation d'études sur le lien entre pauvreté et climat, développement de réseaux universitaires, croisant la recherche en sciences humaines et celles en sciences de l'ingénieur, soutien de la recherche menée sur les trajectoires de vulnérabilité des territoires les plus exposés aux risques climatiques.

Au niveau international, le lien entre le climat et le développement est reconnu depuis longtemps. Les populations pauvres, en particulier dans les pays en voie de développement, sont les premières affectées et les plus vulnérables aux impacts du changement climatique. Celui-ci aggrave les fragilités déjà existantes, accélère les inégalités entre ceux qui ont les moyens de s'adapter, de partir, de résister et ceux qui ne les ont pas. Les conséquences se perçoivent en termes d'insécurité alimentaire, de santé, de perte de capital économique, de déstructuration sociale, de restrictions à l'accès aux services de base, notamment à l'eau, et de déplacements de populations.

Nos deux groupes soutiennent fortement les recommandations émises sur la question des migrations climatiques - en particulier sur la nécessité de placer le sujet du statut des réfugiés climatiques à l'agenda de la COP22 - et d'envisager, pour la France, l'octroi de ce statut aux personnes concernées, faisant ainsi preuve d'une hauteur de vue, plus que jamais nécessaire sur ce sujet, et de capacités bienvenues d'anticipation de nos pouvoirs publics en la matière.

Plus fondamentalement, nos deux groupes tiennent à rappeler qu'il ne s'agit pas là uniquement de solidarité, mais de cohésion au niveau mondial. La cohérence des politiques ne doit pas rester un vœu pieu en termes de justice climatique. Nos politiques domestiques et étrangères doivent être évaluées à l'aune de cet impact exercé sur les pays en développement.

Engager une transition énergétique, c'est aussi réduire nos pressions sur les ressources naturelles des pays du Sud. Cela implique d'associer, au niveau national comme international, les sociétés civiles aux décisions publiques.

Nous retrouverons bien cet état d'esprit dans le projet d'avis présenté aujourd'hui. Le groupe des associations et le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse le voteront. Nous remercions les co-rapporteurs et la section pour ce travail nécessaire. Enfin, nous pensons que le CESE, en adoptant ce projet d'avis est dans son temps et se place même au-devant de son temps.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Duchemin, au nom du groupe de la CFDT.

***CFDT - M. Duchemin***

**M. Duchemin.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, la CFDT partage le constat de ce projet d'avis : la France ne sera pas épargnée par le dérèglement climatique. Ce dérèglement favorisera le creusement des inégalités. Inégalités entre ceux qui pourront s'adapter voire tirer avantage des évolutions et ceux qui les subiront comme des catastrophes. Les migrations vont s'intensifier, les États les plus développés ne pourront s'enfermer dans l'entre-soi, fuyant leurs responsabilités et les valeurs universelles.

Ce projet d'avis combine l'atténuation du dérèglement climatique et l'adaptation au changement. Cette approche convient à la CFDT, sous condition d'une permanente exigence sociale, seule garante de justice. Justice pour laquelle, dans le domaine du changement climatique, le projet d'avis avance des préconisations fortes pour la CFDT : la préservation et l'amélioration de la santé, l'adaptation et l'évolution de l'emploi, la responsabilité sociétale des entreprises, la réduction des inégalités de vulnérabilité, des inégalités femmes-hommes, la prise en charge des réfugiés climatiques. À ce sujet, la CFDT souhaite que la question du statut juridique des réfugiés climatiques soit inscrite à l'ordre du jour de la COP22. Elle soutient cette préconisation. Monsieur Jouzel, vous êtes mandaté !

Ce projet d'avis du CESE relève que le sujet de la justice climatique n'est pas suffisamment intégré dans politique nationale et internationale alors qu'il devrait figurer dans les préoccupations de premier rang. Une transition juste pour les travailleurs est par exemple inscrite dans le préambule de l'Accord de Paris.

Pour la CFDT, doit être renforcé :

- certainement, le traitement des inégalités sociales consécutives du dérèglement climatique ;
- absolument, le principe pollueur/payeur ;
- assurément, l'accès pour tous à la mobilité durable, peu évoquée alors qu'elle est structurante en termes d'atténuation comme en termes d'adaptation ;
- mondialement, l'introduction de règles éthiques sociales et environnementales opposables à toute entreprise sur la planète, et permettant à toute entreprise de concourir aux appels d'offres avec les mêmes règles de développement durable que ses concurrentes.

Pour la CFDT, il convient d'aider chacun à bénéficier mieux du confort tout en polluant moins ou idéalement en ne polluant plus.

Alors peut-être enfin pourrions-nous tenter une définition, celle d'un droit institutionnel au confort, à faible empreinte écologique, pour tous. Cela ne manquerait pas d'ambition. C'est un sujet dont notre institution pourra certainement se saisir à l'occasion d'un prochain avis.

La justice climatique mérite un projet d'avis de qualité. C'est fait aujourd'hui. La CFDT le votera.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Lecerf, au nom du groupe de la CFTC.

#### ***CFTC - Mme Lecerf***

**Mme Lecerf.** Monsieur le Président, madame la députée, monsieur, madame les rapporteurs, mesdames, messieurs, la justice climatique, ses enjeux et perspectives pour la France, est un sujet neuf. La question étant essentiellement médiatisée sur le réchauffement climatique et les gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

La France dispose de territoires, de terres, de mers, dans des régions sensibles aux dérèglements climatiques. Des disparités existent déjà selon que l'on vit à Mayotte, à Wallis ou Futuna ou sur le territoire hexagonal.

Le réchauffement climatique entraîne des conséquences sur la santé, sur les écosystèmes, l'économie, les flux migratoires, la redistribution des richesses, la qualité de vie, peut-être aussi sur la paix entre les peuples. Il risque de renforcer les inégalités sociales et économiques entre les pays et sur nos territoires.

Le groupe de la CFTC considère que ce projet d'avis ouvre le débat avec des propositions pragmatiques et efficaces. Il y est question de protéger les droits fondamentaux, dont le lien avec les équilibres écologiques est désormais attesté.

La CFTC approuve les orientations et préconisations fortes, notamment celles intégrant la stratégie climat dans la politique de la lutte contre la pauvreté. La question des Outre-mer est essentielle si l'on ne veut pas creuser davantage les inégalités.

L'effort de recherche doit encourager les acteurs des régions à travailler sur des solutions innovantes, en pratiquant le local, en respectant la diversité des populations d'Outre-mer.

Les évolutions climatiques comportent des risques d'instabilité. Certaines régions du monde sont exposées au développement de problèmes alimentaires vis-à-vis de ces populations, d'autres régions deviendront tout simplement invivables.

Certains territoires menacent de disparaître. La sécurité climatique doit être mieux défendue. Aussi, la CFTC approuve la proposition d'un référent placé auprès du ministre de la Défense.

L'attention aux plus pauvres peut être mesurée en créant des instruments de régulation destinés à repérer l'utilité sociale des projets d'investissement et d'infrastructures. Nous devons investir pour les générations futures et faire preuve de solidarité écologique. Le climat est notre bien commun. Protéger est indispensable. Prévenir demande d'agir sur les politiques publiques. La lutte contre la pauvreté doit intégrer cette question de la justice climatique car écologie et social interagissent fortement.

Enfin, le changement climatique est un enjeu de santé public afin que chacun puisse vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. De même, penser l'habitat et le développement urbain en tenant compte des impacts de la pollution et du réchauffement sont des objectifs à inscrire dans toutes nos politiques.

Le groupe de la CFTC remercie les rapporteurs pour ce projet d'avis. Il le votera favorablement.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Robert, au nom du groupe de la CGT.

#### ***CGT - Mme Robert***

**Mme Robert.** Monsieur le président, chers collègues, placer les enjeux de justice climatique dans une approche nationale pourrait surprendre. En effet, les impacts du changement climatique se conçoivent habituellement dans un contexte mondial. Ceci étant, c'est bien à chaque pays qu'il revient de mettre en place les actions nécessaires pour remplir la part de ses engagements et, si possible, pour peser dans les discussions et les décisions internationales à venir.

La vocation première de notre système économique, en tant que tel, n'est pas de réduire les inégalités sociales, ni de veiller à la bonne santé des populations, mais de produire des richesses, de les monnayer et d'en tirer des bénéfices. Or, pour sortir de l'état d'urgence climatique, il faudra changer notre modèle de développement actuel pour un modèle socialement juste, durable, du point de vue environnemental, et économiquement efficace.

Le projet d'avis montre qu'agir pour la justice climatique passe en priorité par la réduction des inégalités sociales, un système de santé efficace, une connaissance anticipatrice des phénomènes climatiques pouvant impacter les populations et les territoires.

Ces axes relèvent pleinement des politiques publiques. Sans politiques publiques volontaristes, avec moyens idoines, sans système de redistribution équitable, pas de solidarité intra générationnelle et intergénérationnelle, pas de solidarité territoriale, pas de justice sociale et donc, pas de justice climatique.

Pour la CGT, la réduction des inégalités sociales, l'égalité femmes-hommes, l'accès à la santé et à la connaissance notamment, sont constitutifs d'une réelle démocratie. La vulnérabilité et la capacité d'adaptation aux changements climatiques sont intimement liées aux conditions d'existence. Plus on est riche, plus on a accès aux outils permettant de faire face aux situations de crise. Plus on est pauvre, plus on est démuné face aux aléas et ainsi de suite.

Le grand intérêt de ce projet d'avis est d'avoir su mettre en lumière ce que peut recouvrir la notion de justice climatique dans un cadre international et, dans le même temps, d'identifier les leviers nationaux pouvant à la fois contribuer à répondre aux enjeux climatiques en France et pointer ces responsabilités dans les décisions internationales.

Les préconisations du projet d'avis portent sur des thématiques structurantes, notamment la responsabilité internationale de l'État, la migration, les enjeux territoriaux, la singularité ultramarine, la sécurité, l'investissement, la stratégie d'adaptation, la politique assurantielle, la recherche, l'éducation, la politique sociale et de santé.

Un éclairage d'autres sections concernées aurait sûrement permis d'aller plus loin dans certaines préconisations.

Je remercie les rapporteurs, la présidente, les membres de la section, ainsi que l'équipe administrative qui, sur un sujet vaste et difficile, parfois clivant, ont tenu un cadre d'échanges et de travail constructif nous ayant permis de garder le cap.

Le groupe de la CGT votera favorablement le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Chazaud, au nom du groupe de la CGT-FO.

#### ***CGT-FO - Mme Chazaud***

**Mme Chazaud.** Monsieur le président, chers collègues le groupe FO souligne la richesse du travail effectué et partage plusieurs éléments du constat. Notre groupe pense que même si les changements climatiques ne connaissent ni frontières géographiques ni frontières sociales, il risque effectivement de fragiliser encore plus les plus pauvres, dans les pays du Sud comme dans les pays développés.

Les inégalités sociales renforcent les inégalités d'exposition aux risques climatiques. Pour autant, nous sommes convaincus que cette injustice ne peut être réparée qu'en luttant contre la précarité et la pauvreté. Nous pensons également que les changements climatiques ont des impacts en cascade, non seulement sur la nature elle-même, mais aussi sur la vie des citoyens. Les problèmes de santé liés au climat vont s'aggraver et toucher de plus en plus de personnes. Nous sommes convaincus qu'il faut agir, collectivement, dans le cadre d'une solidarité nationale et internationale, pour réduire à terme les impacts de l'activité humaine sur le climat et plus globalement sur la nature.

Toutefois, pour cerner les changements en cours et anticiper les évolutions à venir, il faut les mettre en relief avec les politiques publiques déjà mises en place. On peut être attaché à cette approche de santé publique qui intègre l'exposition aux risques environnementaux, comme le note le projet d'avis. Sans oublier que c'est dans cette même loi dite de modernisation de notre système de santé que le gouvernement s'attaque à notre système hospitalier. En déstructurant son maillage territorial par le groupement des quelque 1 000 unités de soins en 200 structures, en détruisant quelque 22 000 emplois pour faire trois milliards d'économies. Plus globalement, si la santé est au cœur des changements climatiques, on ne peut passer sous silence les dommages répétés causés à la sécurité sociale, à la médecine scolaire (1 médecin pour 12 000 élèves), à la médecine du travail (1 médecin pour plus de 4 000 salariés) et à l'ensemble des services publics de la santé.

On peut recommander d'intégrer la lutte contre les changements climatiques dans la lutte contre la pauvreté. Pour notre groupe, on ne peut dissocier la précarisation et l'appauvrissement de millions de citoyens. La réforme des retraites et de l'emploi, ainsi que la loi Travail, en sont la dernière illustration.

On peut insister sur l'importance des États et des politiques publiques pour lutter contre le réchauffement climatique. Pour autant, on ne peut ignorer la responsabilité des entreprises dans ce réchauffement ainsi que vis-à-vis des travailleurs affectés par les changements climatiques.

Enfin, on peut admettre que les problèmes climatiques ne connaissent pas de frontières et qu'ils doivent être traités dans le cadre d'une politique globale, mais on ne peut pas, en parallèle, demander de territorialiser les politiques publiques.

Pour le groupe FO, agir pour la justice climatique, c'est avant tout faire les choses différemment, penser une économie durable, créatrice d'emploi, plus respectueuse de la nature et des personnes, davantage orientée vers le progrès et le bien-être social que vers l'enrichissement du système financier.

Pour notre groupe, la richesse du diagnostic de ce projet d'avis ne se concrétise pas par des préconisations à la hauteur des enjeux du changement climatique et plus globalement, pour FO, c'est dans le combat pour la justice sociale que l'on peut réussir le combat pour la justice climatique et non l'inverse. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra sur ce projet d'avis. Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Blin, au nom du groupe de la coopération.

### ***Coopération - Mme Blin***

**Mme Blin.** Monsieur le président, madame la rapporteure, monsieur le rapporteur, chers collègues, le réchauffement climatique a des implications fortes en termes d'inégalités, qu'elles soient territoriales ou sociales.

Au niveau international, les pays du Sud sont les premiers impactés. En France, le projet d'avis souligne que les conséquences du réchauffement climatique seront importantes pour l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture et peut-être, de façon même plus rapide, pour la viticulture.

Les inégalités environnementales contribuent également à aggraver les inégalités sociales comme le montre le problème de la précarité énergétique. Nous soutenons la proposition de soutenir la recherche menée sur les territoires les plus exposés aux risques climatiques en y intégrant les critères sociaux d'exposition.

La notion de justice climatique, si elle est de plus en plus évoquée, et notamment depuis la COP21, n'en reste pas moins particulièrement difficile à appréhender. Cette complexité perdure même au terme de ce travail conséquent.

Sur le plan des principes, nous ne pouvons que soutenir le lien étroit qui unit cette question à celle des droits humains et aux objectifs du développement durable définis par les Nations Unies. La prise en compte de l'intérêt des générations futures fait d'ailleurs partie intégrante des principes de la coopération.

Sur le plan opérationnel, nous souhaitons privilégier les politiques de prévention, d'anticipation et d'adaptation au dérèglement climatique, politiques qui doivent être également portées par les acteurs de terrain.

Nous sommes aussi attentifs au développement des mécanismes assurantiels qui doivent accompagner les secteurs d'activité, confrontés à des incidents climatiques de plus en plus fréquents, comme dans le secteur agricole.

Le projet d'avis souligne l'importance d'anticiper les mutations climatiques dans l'élaboration des politiques publiques et le développement des activités économiques. Nous sommes plus réservés sur une justice à vocation réparatrice basée sur un droit environnemental de plus en plus complexe.

La question se pose de bien appréhender d'un point de vue juridique la nature de notre responsabilité par rapport aux prochaines générations : quel pourrait être le degré de devoirs à assumer au titre de la solidarité écologique ? Quel pourrait être le nouveau régime de responsabilité civile, de responsabilité pénale et même administrative ?

Le projet d'avis a le mérite d'explorer le sujet de la justice climatique, mais à ce stade, le concept nous semble susceptible d'ajouter une certaine complexité à la complexité déjà existante, c'est pourquoi le groupe de la coopération a choisi de partager ses votes.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Mes chers collègues, l'ensemble des groupes s'étant exprimé et constatant qu'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je déclare close la discussion générale.

### **VOTE SUR LE PROJET D'AVIS**

**M. le Président.** Mes chers collègues, je vous indique qu'aucun amendement n'a été déposé sur le projet d'avis présenté par Jean Jouzel, rapporteur, et Agnès Michelot, co-rapporteuse.

En conséquence, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du texte

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 182
- Ont voté pour : 152
- Ont voté contre : 15
- Se sont abstenus : 15

**Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.**

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Je cède la parole à la présidence de section de l'environnement, Anne-Marie Ducroux.

**Mme Ducroux.** Merci, président. Un trait de soulignement sur quatre de nos choix pour cet avis.

Nous avons choisi de travailler ensemble un enjeu social et un enjeu environnemental majeurs. Ce thème est l'illustration de ce choix et nous avons choisi aussi de prolonger des avis que nous avons déjà émis et publiés, et auxquels on donne une suite avec tous les compléments requis.

Nous avons envie, à travers ce thème, de porter ce sujet à l'agenda public. C'est un enjeu important, une notion émergente, qu'il faut expliquer et mettre en œuvre. Nous avons, je pense, produit cet avis au bon moment. Philippe Jahshan a dit que nous étions dans notre temps, et même au-devant de notre temps. C'est ce qui nous animait dans le choix et la proposition de ce thème à notre assemblée : nous arrivons dans le *timing* exact du suivi de la COP21, puisque cette notion figure dans le préambule de l'Accord de Paris ; et nous arrivons quelques jours avant la COP22 ! Cela paraît très important de porter des avis dans le bon tempo.

Pour ce qui concerne la démarche, vous l'avez compris, nous nous sommes inscrits pleinement dans les orientations stratégiques que le Conseil économique, social et environnemental s'est données : favoriser la cohésion sociale, réussir les transitions. Cet avis l'illustre parfaitement.

Je ne terminerai pas mon propos sans remercier les acteurs de cet avis, acteurs collectifs, et je profite de sa présence pour remercier Mme Geneviève Gaillard de sa présence et de son attention à notre institution. C'est une fidèle et je la remercie vivement d'être là.

Je remercie aussi à travers elle Jean-Paul Chanteguet, président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'Assemblée nationale, qui nous réserve à chaque fois le meilleur accueil et qui se promet, dans les jours qui viennent, d'auditionner les rapporteurs des deux avis que nous venons de produire et présenter devant vous.

Je remercie les deux rapporteurs qui, avec énormément de conviction, ont porté ce sujet, l'ont proposé avec beaucoup de pertinence et en conjuguant des expertises très complémentaires que nous avons particulièrement appréciées.

Nous avons eu beaucoup de débats en section sur ce sujet parce que la notion est nouvelle, parce que les rapporteurs ont aussi fait l'effort - c'est important - de mettre sur la table des propositions fortes. Nous avons donc vraiment débattu ; il y a eu des choses très constructives et nous avons réussi à trouver des voies pour satisfaire tout le monde. En tout cas, nous avons essayé de faire au mieux pour que chacun s'y retrouve et puisse soutenir cet avis.

Je remercie tous les conseillers membres de la section qui se sont investis dans ce travail et les groupes qui nous ont soutenus. Aujourd'hui, je le dis à chaque fois et le répète, c'est vraiment le résultat d'un travail collectif.

Bien sûr, merci à l'administration de la section pour son accompagnement, mais aussi au service de la communication et à différents services du Conseil économique, social et environnemental qui nous accompagnent pour porter cet avis ; et ce n'est que le début, car tout commence ! Il va maintenant falloir porter l'avis partout.

Enfin, nous nous proposons, avec les rapporteurs, si vous en étiez d'accord, de faire un décryptage - lors d'une prochaine assemblée plénière, juste après la COP22 - des débats de la COP22, si vous pensez que cela peut être utile à notre assemblée.

Je conclus en soulignant, pour tous ceux qui n'ont pas suivi les débats *stricto sensu* de la section en disant que, dans notre section, nous n'avons jamais entendu, dans nos débats, le moindre climato-scepticisme s'exprimer. Tous les acteurs de notre section et de l'assemblée - puisque nous avons voté plusieurs avis sur le climat - n'ont pas du tout témoigné de l'envie de retourner en arrière, mais au contraire, d'aller de l'avant, de trouver des solutions, de s'engager et de trouver le comment faire cette trajectoire pour y arriver ensemble, et surtout, la faire collectivement.

Voilà ce que je voulais souligner aujourd'hui.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Je vous remercie, madame la présidente. Je remercie les rapporteurs pour le travail accompli, très largement voté. Je souscris bien sûr à l'idée que nous sommes dans le bon *timing* - et c'est important d'être dans le bon *timing*, ici comme sur les autres sujets - mais également à l'initiative d'un décryptage de la COP22 ; cela me paraît être une bonne idée que je soumettrai au prochain bureau. Nous pourrons en profiter pour en faire un moment fort.

L'œuvre pédagogique et collective, réalisée depuis plusieurs années, permet peut-être de sortir de façon plus forte sur certains avis au sein de cette assemblée. C'est en tout cas ce que je crois profondément.

Mes chers collègues, notre prochaine assemblée plénière aura lieu, mercredi 12 octobre à 14 heures 30 avec, à l'ordre du jour l'examen du projet d'avis, *Quelles nouvelles orientations et priorités pour la politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable ?*, présenté par Philippe Jahshan, rapporteur, au nom de la section des affaires européennes et internationales, présidée par Jean-Marie Cambacérés.

La séance est levée.

\*

\* \*

*La séance est levée à 16 heures 10.*

*Prochaine séance, mercredi 12 octobre 2016, à 14 h 30*

## ANNEXES

## Annexe 1 : composition de la commission temporaire « Fonction publique »

<b>Groupes</b>	<b>Membres</b>
Agriculture	Marie-Thérèse Bonneau Claude Cochonneau
Artisanat	Catherine Foucher
Associations	Delphine Lalu
CFDT	Marie-Odile Esch Albert Ritzenthaler
CFE-CGC	Jean-Claude Delage
CFTC	Bernard Vivier
CGT	Fabienne Cru Benoît Garcia
CGT-FO	Christian Grolier Serge Legagnoa
Coopération	Isabelle Roudil
Entreprises	Marie-Hélène Boidin-Dubrulle Geneviève Roy Anne-Marie Couderc
Environnement et nature	Anne de Bethencourt Michel Badré
Mutualité	Pascale Vion
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse	Laure Delair
Outre-mer	Dominique Riviere
Personnalités qualifiées	Hélène Adam Gérard Aschieri Sylvie Castaigne Jean Grosset ( <b>président</b> ) Nicole Verdier-Naves
Professions libérales	Pierre Lafont
UNAF	Antoine Renard
UNSA	Martine Vignau

Annexe 2 - Diaporama illustrant les propos de Jean Jouzel, rapporteur, et Agnès Michelot, co-rapporteure

**LA JUSTICE CLIMATIQUE :  
ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE**

**LES CONSTATS**

► **DE LA JUSTICE CLIMATIQUE INTERNATIONALE... À LA JUSTICE CLIMATIQUE EN FRANCE**

- L'Accord de Paris engage quasiment l'ensemble des pays de la planète mais cela ne doit pas masquer les efforts qu'il reste à accomplir pour limiter le réchauffement climatique à 2°C
- Un scénario à + 3°C aurait de graves conséquences en France : canicules, sécheresses...
  - les impacts sur la **santé** humaine seraient décuplés
  - certains **territoires** seront exposés à des risques exacerbés ;
  - les **secteurs d'activité** seront affectés

Évolution de l'enneigement des massifs français de haute montagne au 1<sup>er</sup> mai de chaque année  
(Équivalent en eau (kg/m<sup>2</sup>))

27 septembre 2016

**LA JUSTICE CLIMATIQUE :  
ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE**

Moyenne annuelle

Hiver (DJF)

Été (JJA)

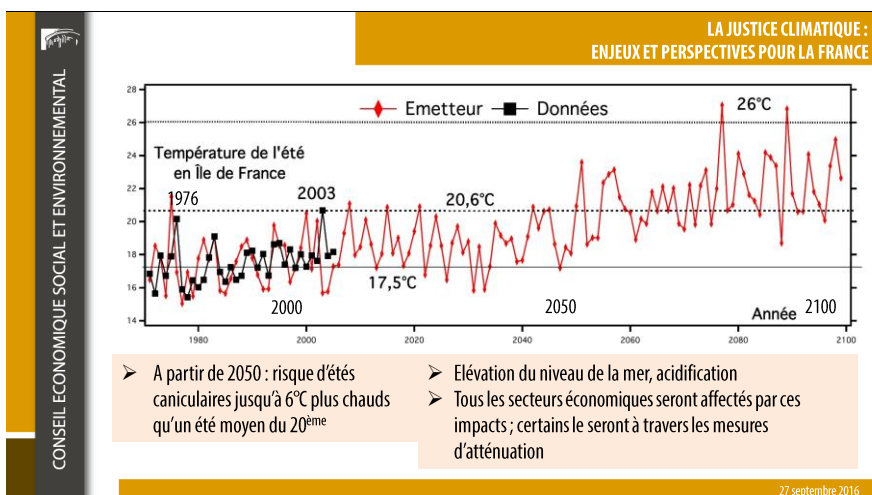
Figure 4. Évolution des précipitations en Méditerranée et en Europe en 2080-2099 comparées à la période 1980-1999, suivant un scénario d'émissions A1B (Source : IPCC, 2007b)

**Moins de précipitations en été** ➤ **Agriculture, tourisme, ...**

**Mais aussi plus d'évaporation** ➤ **Feux de forêt**

➤ **Ressources en eau** ➤ **Réfugiés climatiques**

27 septembre 2016



**LA JUSTICE CLIMATIQUE :  
ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE**

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

**LES PRÉCONISATIONS DU CESE**

**L'action climatique n'est pas un choix  
la justice en est un**

27 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA JUSTICE CLIMATIQUE :  
ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE



27 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA JUSTICE CLIMATIQUE :  
ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE

LES PRÉCONISATIONS

- La justice climatique est une stratégie de lutte contre les changements climatiques adossée à des principes et des objectifs de justice climatique

27 septembre 2016


CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA JUSTICE CLIMATIQUE :  
ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE

LES PRÉCONISATIONS

► **LA JUSTICE CLIMATIQUE : DES PRINCIPES À L'ACTION**

- Principes de droit de l'environnement, principes économiques de sécurisation de l'accès aux ressources élémentaires, concurrence équitable, justice sociale, égalité femmes-hommes
- Une ambition territoriale au-delà de la métropole : coopération régionale et fonds dédiés
- L'engagement international de la France



MARRAKECH COP22/CMP12  
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE 2016

27 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA JUSTICE CLIMATIQUE :  
ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE

LES PRÉCONISATIONS



► **L'engagement international de la France**

- Un **représentant spécial pour le sécurité climatique**
- La France à la **COP 22** : défendre un statut de réfugié climatique
- Définir l'**investissement international** en intégrant la justice climatique (mécanismes de contrôle et de suivi en concertation avec les communautés locales)

27 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA JUSTICE CLIMATIQUE :  
ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE

LES PRÉCONISATIONS

▶ **UN EFFORT DE RECHERCHE À SOUTENIR**

Le CESE recommande :

- Le soutien à la recherche sur l'évolution du climat et de ses conséquences : **le développement des services climatiques**
- La réalisation d'études sur le lien entre **pauvreté** et changement climatique pour la France
- Le soutien à la recherche menée sur les **trajectoires de vulnérabilité** des territoires les plus exposés aux risques climatiques en y intégrant des critères sociaux d'exposition.

27 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA JUSTICE CLIMATIQUE :  
ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE

LES PRÉCONISATIONS

▶ **INTÉGRER DES INÉGALITÉS CLIMATIQUES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES**

▶ **CHOISIR UN DÉVELOPPEMENT PORTEUR DE JUSTICE CLIMATIQUE**

27 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA JUSTICE CLIMATIQUE :  
ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE

LES PRÉCONISATIONS

► **INTÉGRER LES INÉGALITÉS CLIMATIQUES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES**

- le PNACC doit prévoir des évaluations et de mesures pour lutter contre le changement climatique pour les 20 % de personnes les plus pauvres
- des **programmes d'investissement** revus et évalués pour une prise en compte des plus pauvres et des générations futures (analyse des effets de redistribution)
- des **politiques assurantielles adaptées** : le Fonds de prévention des risques naturels majeurs doit favoriser les démarches de prévention

27 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA JUSTICE CLIMATIQUE :  
ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE

LES PRÉCONISATIONS

► **CHOISIR UN DÉVELOPPEMENT PORTEUR DE JUSTICE CLIMATIQUE**

- aménagement du territoire : élaborer le PNACC en concertation avec les collectivités
- soutien à l'innovation technologique et sociale (lien entre précarité et changement climatique)
- des politiques sociales engagées

27 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA JUSTICE CLIMATIQUE :  
ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE

LES PRÉCONISATIONS

► **SANTE**

- Inscrire des objectifs de réduction des inégalités environnementales dans les **plans régionaux de santé environnement** intégrant dimension réchauffement climat

27 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA JUSTICE CLIMATIQUE :  
ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE

LES PRÉCONISATIONS

► **LA JUSTICE CLIMATIQUE DANS LE MONDE DU TRAVAIL**

- Anticiper la transition énergétique par des investissements adaptés
- Associer les salariés aux réflexions stratégiques
- Soutenir le développement d'entreprises fondant leur business model sur la lutte contre le changement climatique

27 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA JUSTICE CLIMATIQUE :  
ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE

La justice climatique :

- est un **objectif**, expression de l'intérêt général qui doit guider de manière transversale les politiques publiques
- porte une nouvelle **logique d'élaboration et d'articulation de ces politiques**
- permet de préserver efficacement et durablement **le droit à un environnement sain pour tous**, y compris pour les plus démunis, les plus exposés et les plus vulnérables au changement climatique

27 septembre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA JUSTICE CLIMATIQUE :  
ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE

La justice climatique :  
un enjeu de **solidarité** et de **cohésion nationale**

27 septembre 2016